



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catastrophes naturelles

Question au Gouvernement n° 2358

Texte de la question

INTEMPÉRIES DANS LE DOUBS

M. le président. La parole est à M. Marcel Bonnot, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Marcel Bonnot. Monsieur le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le 9 juin dernier, en fin d'après midi, un orage de grêle d'une violence inouïe s'est abattu sur le Pays de Montbéliard et nombre de localités adjacentes constituant la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard.

Des toitures ont été éventrées, des ouvrants ont volé en éclats, des voitures ont été endommagées et des écoles ont dû fermer. Quant à l'espace économique, il n'a pas été épargné puisque le centre de production PSA Sochaux-Montbéliard a dû fermer deux de ses principaux ateliers. Le bilan est donc catastrophique.

Le préfet de région et le sous-préfet de Montbéliard ont pris toute la mesure de la détresse des victimes, le cabinet du Premier ministre a répondu aux premières sollicitations, et M. le secrétaire d'État Alain Joyandet, maire de Vesoul, s'est rendu sur place pour constater l'étendue des dégâts.

Monsieur le ministre, vous avez été, pour Pierre Moscovici et moi-même, un interlocuteur particulièrement attentif et de tous les instants. La solidarité nationale, dans une situation comme celle-ci, a toute sa place. Il est vrai que la loi de 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles recèle quelques subtilités d'interprétation quant à la définition de telles catastrophes. Cependant la détresse des Montbéliardais est grande. Pourriez-vous donc nous indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre dans cette situation de catastrophe naturelle ? Celle-ci justifie un arrêté pour assurer la juste et complète indemnisation des victimes, notamment des plus démunis. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Mercredi dernier, Météo France a placé dix-sept départements en vigilance orange. Quelques heures plus tard, des pluies violentes et des orages de grêle ont atteint une grande partie de l'Est de la France. Il n'ont heureusement fait aucune victime mais, comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, des dégâts importants sont à déplorer sur des toitures, des véhicules et des sites industriels.

L'État a fait preuve d'une grande réactivité : dès le lendemain matin, le préfet de région s'est rendu sur le terrain en compagnie d'élus locaux afin de mesurer l'ampleur des dégâts, ampleur qui a conduit plusieurs dizaines d'élus à demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. J'approuve évidemment cette démarche, dont je me suis entretenu avec vous, monsieur le député, ainsi qu'avec Pierre Moscovici.

J'ai donné des instructions pour que l'examen des dossiers intervienne dans les meilleurs délais. Concrètement, la commission interministérielle compétente se réunira le 23 juin ; elle pourra statuer sur ces intempéries et sur les réponses que nous pouvons apporter à nos concitoyens. Soyez donc assuré, monsieur Bonnot, que l'État met tout en oeuvre pour aider et reconforter ceux d'entre eux qui sont touchés par cette catastrophe naturelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2358

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 juin 2010